

Avis de Soutenance

Madame Marie SAHONDRARIMALALA

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Cohérence et dynamique des systèmes de responsabilité face à l'émergence des risques sanitaires

dirigés par Monsieur François VIALLA

Soutenance prévue le **mercredi 15 novembre 2017** à 9h00

Lieu : Faculté de droit et de science politique 39 rue de l'Université 34060 Montpellier cedex 2
salle des Actes

Composition du jury proposé

M. François VIALLA	Université de Montpellier	Directeur de these
M. Jean-Claude RAZARANAINA	Université de Fianarantsoa Madagascar	Rapporteur
Mme Marion GIRER	Université Lyon 3	Rapporteur
M. Luc SAMISON	Université d'Antananarivo, MADAGASCAR	Examineur

Mots-clés : RISQUES SANITAIRES,RESPONSABILITE,DROIT,,

Résumé :

Le risque est consubstantiel à la médecine. Dans le système de santé malagasy la médecine est partagée entre plusieurs mondes : le traditionnel et le moderne, le visible et l'invisible puis, le public et le privé. Ainsi, les différents acteurs œuvrant dans ces différents mondes peuvent voir leur responsabilité devant le juge pénal, le juge civil, le juge administratif et le juge disciplinaire en cas de violation des normes de comportement prédéterminées par le Législateur et l'Administration. Effectivement, le sorcier guérisseur, le Tradipraticien, le professionnel de santé et l'Administration peuvent causer des préjudices corporels sur le patient. La pluralité des mondes confrontée à un pluralisme juridique pourrait être à l'origine d'une incohérence dans le traitement des faits relatifs à la relation de soins. Cette confrontation est dédoublée d'une carence textuelle, d'une absence d'uniformisation des systèmes de responsabilité et des systèmes de réparation notamment en matière assurantielle. En effet, il est important de compenser l'insuffisance de support de la réparation des dommages corporels. Une des manières d'harmoniser ne se trouve pas dans la complétude mais dans la réunion de la tradition et du moderne dans le système de santé et dans le système normatif. Il est désormais nécessaire que l'intégration de la médecine traditionnelle soit parfaite dans le système de santé malagasy. Les différents acteurs de droit tel que le Législateur, le juge et l'assureur devraient suivre cette dynamique.